

3.2 Acheter en partenaire

Premier pilier de la stratégie RSE du Groupe, l'engagement à « Acheter en partenaire » couvre la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement du Groupe, notamment aux étapes d'extraction, de production des matières premières utilisées et de fabrication des produits distribués par l'enseigne.

Au vu de la cartographie des risques extra-financiers et identifiés dans le cadre du devoir de vigilance (voir Section 3.1.1), la maîtrise des risques dans les étapes amont de la chaîne de valeur de l'activité du Groupe est clé pour proposer à nos clients une offre de produits plus responsables. Les paragraphes suivants décrivent ainsi les procédures de contrôle existantes, les plans d'actions et leurs résultats relatifs aux matières premières, à la fabrication des produits et à la maîtrise des substances chimiques utilisées.

3.2.1 GESTION DURABLE DES RESSOURCES

| Risque/Opportunité | Ambitions 2020 | Performance 2019 |
|---|---|---|
| Gestion durable des ressources | 100 % de nos fournisseurs stratégiques de meubles indiens engagés dans notre programme de traçabilité du bois avec l'organisation TFT | 71 % des fournisseurs indiens, représentant 82 % du CA achats intégrés au programme |
| Dénonciation impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement | | |
| Non conformité avec les exigences légales RBUE | Systematiser le recours à des bois issus de forêts gérées durablement selon les standards FSC®/PEFC™ | 64 % des meubles en bois répondent à un critère de durabilité |

La traçabilité des matières premières et la réduction de leur empreinte sociale et environnementale occupent une place centrale dans la stratégie RSE de Maisons du Monde. La feuille de route « Gestion durable des ressources naturelles », inscrit la politique d'achats responsables dans un plan de progrès par l'identification des principaux risques et enjeux et la mise en place d'actions volontaires pour proposer une offre de produits toujours plus responsable aux clients de la marque.

Au-delà des enjeux liés aux approvisionnements en bois, engagement historique de Maisons du Monde, la politique d'achats responsable s'étend progressivement à l'ensemble des matières premières présentant un impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et couvre aujourd'hui les approvisionnements en cuir, coton ou encore les matières d'origine animale.

L'ensemble des exigences et des procédures de contrôle concernant l'approvisionnement responsable des matières premières a été formalisé dans une politique dédiée et annexée aux documents envoyés aux fournisseurs (cahier des charges

produit, termes et conditions). L'ensemble des fournisseurs du Groupe est donc soumis aux mêmes exigences en matière d'approvisionnement responsable des matières premières.

Notre engagement pour un bois durable

Depuis 2010, le Groupe mène un travail de fond sur les approvisionnements en bois, matériau majoritaire dans ses produits. Les actions mises en place s'articulent autour de trois niveaux d'exigence : l'exclusion des essences et des provenances à risque, la vérification de la coupe légale et une démarche volontaire différenciante pour garantir la durabilité des ressources.

Ces engagements sont formalisés dans la politique achats bois de Maisons du Monde. Cette dernière comporte ainsi des exigences minimales à respecter et des recommandations complémentaires, permettant ainsi aux fournisseurs de connaître les attentes du Groupe et de s'inscrire dans une logique de partenariat et d'accompagnement.

| | |
|--|---|
| Exigences minimums | Conformité avec le Règlement Bois de l'Union européenne Exclusion bois en provenance des zones à risque : Birmanie, Cambodge, bassin du Congo et bassin Amazonien Respect du cahier des charges des standards de certification volontaire FSC® et PEFC™ pour les bois labélisés |
| Recommandations complémentaires | Priorisation du label FSC® Utilisation de bois recyclé quand cela est possible Meilleurs efforts afin de réduire les risques détectés |

En 2019, afin de vérifier la pertinence des exigences ci-dessus, le Groupe a mis à jour la cartographie de ses approvisionnements en bois. Cette analyse a permis de mettre à jour la liste des essences de bois utilisées dans les produits, leurs zones de provenance ainsi que les volumes consommés par la marque. En équivalent bois rond, ce chiffre s'élève à plus de 4 millions de m³/an.

Suivi de conformité réglementaire

Étape essentielle de notre engagement pour un bois durable, le respect de la réglementation et son contrôle sont un élément clé du plan de vigilance du Groupe. En effet, le Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE) s'applique à tous les produits distribués par le Groupe. Maisons du Monde a ainsi formalisé dès 2013 une procédure de « diligence raisonnée » qui lui permet de s'assurer de la légalité des bois utilisés et de se conformer aux exigences de ce règlement. Cette procédure s'appuie sur le suivi strict des trois étapes :

- la collecte d'informations sur les origines du bois, ainsi que des documents prouvant sa légalité ;
- l'analyse du risque d'illégalité ;
- la mise en œuvre des procédures d'atténuation du risque.

En cas de non-conformité du fournisseur avec ces exigences réglementaires, le Groupe a formalisé une procédure de suivi et de désengagement. Cette dernière précise le délai accordé au fournisseur pour se mettre en conformité et les modalités de désengagement, allant de l'arrêt de tout nouveau développement jusqu'au transfert des produits concernés.

En 2019, à la suite d'un audit à blanc de cette procédure, mandaté par Maisons du Monde, l'engagement des équipes achats et des fournisseurs a encore été renforcé. Des réunions semestrielles entre les équipes achats et la Responsable RBUE sont ainsi organisées pour garantir la connaissance des enjeux réglementaires et leur prise en compte dans la sélection des produits. En parallèle, deux sessions de formation à destination des fournisseurs stratégiques indiens et chinois ont été organisées. Ces ateliers visent à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de gestion de la ressource en bois, aux exigences réglementaires et d'expliquer les procédures de contrôle mises en place par Maisons du Monde. Ils sont aussi l'occasion pour les fournisseurs de partager entre eux les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques à adopter pour assurer la conformité de leurs produits au RBUE.

Ainsi, 79 fournisseurs stratégiques couvrant 28 % de références en bois ont bénéficié de la formation sur les exigences du RBUE.

Offre de produits en bois responsable

Au-delà des exigences réglementaires, Maisons du Monde cherche à augmenter de manière continue le nombre de produits faisant l'objet d'une démarche environnementale. Pour cela le Groupe a défini plusieurs axes qui constituent aujourd'hui l'offre de produits en bois responsable des catalogues Maisons du Monde :

- **Produits en bois recyclé** : l'utilisation du bois recyclé permet de créer de nouveaux produits au style unique tout en évitant une nouvelle ponction sur les ressources forestières. En 2019, 148 références de meubles distribuées par Maisons du Monde sont en bois recyclé, soit environ 5 % des meubles en bois commercialisés par l'enseigne ;
- **Produits en bois certifié** : Maisons du Monde cherche en permanence à augmenter le nombre de références certifiées FSC® et PEFC™. Les bois issus de forêts certifiées répondent aux standards de la gestion responsable qui s'appuient sur la préservation de la biodiversité, le renouvellement de la ressource et le respect de critères sociaux pour les populations qui en dépendent. Entre 2018 et 2019, le nombre de références meuble certifiées FSC® est passé de 890 à 1084, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2018. Quant aux références certifiées PEFC™ leur nombre est passé de 529 à 566 en 2019. Les labels sont à ce jour le meilleur moyen de garantir que le bois est issu d'une forêt gérée durablement. Néanmoins, pour s'assurer de la robustesse de ces labels et éviter toute fausse allégation sur les produits, Maisons du Monde exerce un droit de regard sur ces certifications. Ainsi, pour chaque référence en bois certifié distribué par la marque, le fournisseur doit fournir son certificat en cours de validité, le certificat de son fournisseur de bois en cours de validité ainsi qu'une preuve d'achat de bois certifié. Si le fournisseur est dans l'incapacité de présenter les preuves demandées ou en cas de doute sur l'authenticité des documents, Maisons du Monde peut déclencher un audit par une tierce partie. Ce n'est qu'après une vérification détaillée que les labels sont apposés sur les produits et affichés dans le catalogue. En 2019, Maisons du Monde a conduit trois audits indépendants, un en Bulgarie et deux en Chine, pour assurer le respect du cahier des charges de la certification FSC® par ses fournisseurs ;
- **Produits en bois tracé** : à défaut de pouvoir s'approvisionner en bois certifié FSC® ou PEFC™ en Inde étant donné l'inexistence de l'offre, Maisons du Monde a mis en place son propre système de traçabilité en partenariat avec une organisation non gouvernementale, Earthworm Foundation. Implanté chez les principaux fournisseurs indiens du Groupe, ce système permet de tracer le bois jusqu'à son origine et de s'assurer de sa coupe légale. Une fois toute la chaîne d'approvisionnement auditée par Earthworm, le produit se voit apposer un QR code qui raconte aux clients de l'enseigne son histoire, de la forêt d'origine jusqu'au lieu de vente, en précisant la date d'audit. Le programme compte aujourd'hui 12 fournisseurs indiens, représentant 82 % du volume d'achat des meubles en bois fabriqués dans ce pays. 71 % des fournisseurs stratégiques indiens sont ainsi inclus dans ce programme. Ces fournisseurs sont alors engagés à rendre leurs chaînes d'approvisionnement plus transparentes et à augmenter progressivement le nombre de produits tracés. Ainsi, 145 références meuble, soit une quantité totale de 54 735 pièces ont été expédiées avec un QR code en 2019.

PART DES FOURNISSEURS STRATÉGIQUES INDIENS INTÉGRÉS AU PROGRAMME DE TRAÇABILITÉ

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|------|------|------|
| Nombre de fournisseurs engagés dans le programme de traçabilité | 12 | 12 | 13 |
| Part des fournisseurs stratégiques indiens engagés dans le programme | 71 % | 92 % | 92 % |

NOMBRE DE RÉFÉRENCES MEUBLES RÉPONDANT À UN CRITÈRE DE DURABILITÉ

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|--------------------|-------------|
| Bois tracé | 145 | 144 | 135 |
| Bois recyclé | 148 | 147 | 140 |
| Bois certifié FSC® | 1 084 ⁽¹⁾ | 890 | 657 |
| Bois certifié PEFC™ | 566 ⁽²⁾ | 529 ⁽²⁾ | 424 |
| Produit « éco-conçu » | 3 | 14 | 6 |
| Part des références meubles en bois | 64 % | 60 % | 56 % |

(1) et (2) Le nombre de références FSC et PEFC n'intègre pas les références éco-conçues, également en bois certifié

L'offre en bois responsable a également progressé sur les références issues de la gamme d'articles de décoration.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES DÉCORATION RÉPONDANT À UN CRITÈRE DE DURABILITÉ

| | 2019 | 2018 |
|---|------------|------------|
| Bois tracé | - | - |
| Bois recyclé | 11 | 3 |
| Bois certifié FSC® | 44 | 31 |
| Bois certifié PEFC™ | - | - |
| Produit « éco-conçu » | 1 | - |
| Part des références décoration en bois | 7 % | 5 % |

Traçabilité des produits en cuir et autres matières animales

Dans le cadre de sa feuille de route, Maisons du Monde a identifié le cuir comme étant le deuxième matériau prioritaire, après le bois. Le cuir est en effet une matière issue d'une filière animale complexe aux multiples coproduits et dont les enjeux dépassent les problématiques environnementales. Ces enjeux incluent les sujets de bien-être animal, de déforestation liée à l'élevage, d'impact environnemental du tannage des peaux, d'utilisation de substances chimiques ou encore de conditions sociales à chaque étape de la production.

En 2019, le plan d'action pour assurer l'approvisionnement en cuir responsable a évolué pour y intégrer l'ensemble des matières d'origine animale. Les exigences et procédures de contrôle relatives aux matières animales ont été formalisées dans la politique d'achat des matières premières transmise à l'ensemble des fournisseurs. Elles seront applicables dès 2020.

| Exigences minimums | |
|---------------------------------|---|
| | Exclusion des espèces menacées selon les registres de l'IUCN et de la CITES |
| | Exclusion des matières animales si elles ne proviennent pas de l'industrie de la viande |
| | Traçabilité jusqu'aux abattoirs et légalité de l'abattage |
| | Signature d'un Code éthique par les abattoirs |
| | Analyse de risque systématique pour les peaux d'origine brésilienne |
| Recommandations complémentaires | |
| | Priorisation des tanneries auditées selon le standard Leather Working Group |
| | Utilisation du cuir recyclé quand cela est possible |
| | Meilleurs efforts afin de réduire les risques détectés |

L'engagement de Maisons du Monde relatif aux matières d'origine animale s'articule désormais autour de trois enjeux principaux :

- **le bien-être animal** : Le Groupe s'est engagé à tracer les matières premières d'origine animale, *a minima*, jusqu'aux abattoirs. Cette traçabilité doit permettre de vérifier que les matières proviennent de l'abattage légal et respectueux des animaux. Ainsi, les abattoirs entrant dans les chaînes d'approvisionnement de Maisons du Monde devront s'engager, par la signature d'un Code éthique, à respecter les cinq libertés fondamentales définies par Farm Animal Welfare Council ;
- **l'impact de l'élevage sur la déforestation** : L'élevage bovin est identifié comme étant une des causes de la déforestation dans certaines zones géographiques, notamment au Brésil. Afin de s'assurer que les produits en cuir ou autres matières animales distribuées par Maisons du Monde ne contribuent pas à la déforestation, une analyse approfondie sera systématiquement réalisée pour les matières en provenance du Brésil. En cas de risque fort identifié, Maisons du Monde accompagnera le fournisseur dans la mise en place des actions de réduction du risque ou le changement d'approvisionnement le cas échéant ;

- l'impact environnemental des opérations de tannage des peaux :** Maisons du Monde a choisi le standard Leather Working Group (LWG) afin de garantir à ses clients que les opérations de tannage sont réalisées dans des conditions respectueuses de l'environnement. Le standard LWG permet de réduire les impacts environnementaux et d'assurer l'innocuité des produits en cuir. En plus du traitement des effluents et de la gestion des substances chimiques, le protocole d'audit LWG couvre la consommation d'eau et d'énergie, la gestion des déchets, la santé et sécurité des travailleurs et la traçabilité du cuir. À fin 2019, 17 références ont été fabriquées avec du cuir provenant des tanneries certifiées LWG, ce qui représente 7 % des références contenant du cuir.

TRAÇABILITÉ DES PRODUITS EN CUIR

| | 2019 | 2018 |
|--|------|------|
| Part des références en cuir issues de tanneries certifiées LWG | 7 % | 18 % |
| Part des références en cuir d'origine du Brésil | 19 % | 20 % |

Traçabilité et certification du coton

Face aux enjeux environnementaux et sociaux liés à la culture du coton (consommation d'eau, utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, conditions de travail, etc.), Maisons du Monde a lancé en juillet 2018 une cartographie des risques en partenariat avec l'ONG Earthworm Foundation. 9 fournisseurs, représentant 60 % du volume d'achat des produits en coton, ont été sélectionnés

Plan 2020-2024

Transparence sur la composition et l'origine des produits

80 % des meubles et 30 % des articles de décoration en bois issus de forêts gérées durablement

30 % des articles textiles et des revêtements des meubles en coton responsable

Politique de bien-être animal formalisée et contrôlée jusqu'aux abattoirs

50 % des articles textiles et revêtements meubles certifiés Oeko-Tex®

pour être inclus dans le projet. Cette analyse approfondie a permis de cibler les risques prioritaires concernant les produits distribués par la marque et formaliser ainsi des exigences minimums à respecter par les fournisseurs. Également intégrées dans la politique d'achat des matières premières, ces exigences incluent :

| | |
|--|---|
| Exigences minimums | Exclusion des zones à risque comme l'Ouzbékistan, la Syrie et la province de Xingjiang en Chine Respect du cahier des charges des standards de certification volontaire GOTS et Oeko-Tex® Standard 100 pour les produits labélisés |
| Recommandations complémentaires | Utilisation du coton recyclé quand cela est possible Meilleurs efforts afin de réduire les risques détectés |

Pour garantir aux clients de la marque une offre de produits en coton responsable, le Groupe a identifié le standard GOTS comme un outil pour réduire leur impact environnemental. Les produits de l'offre Junior et Pro de Maisons du Monde ont été identifiés comme prioritaires et intégreront des produits en coton issu de l'agriculture biologique dans les prochaines collections.

Notre plan de progrès 2024

L'année 2019 a été marquée par la formalisation du plan stratégique de Maisons du Monde à horizon 2024. Concernant les enjeux liés à la gestion responsable des ressources, les objectifs suivants ont été pris et feront l'objet d'un suivi sur la période 2020-2024.

3.2.2 IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

| Risque/Opportunité | Ambitions 2020 | Performance 2019 |
|--|--|---|
| Non respect des exigences sociales chez un fournisseur | 100 % de nos fournisseurs signataires du Code de conduite | 72 % des fournisseurs signataires |
| Situation de corruption chez nos fournisseurs ou dans notre chaîne d'approvisionnement | 100 % de nos fournisseurs stratégiques audités sur des critères sociaux, tous les deux ans | 63 % des fournisseurs stratégiques audités lors des deux dernières années |
| Incident grave ou pollution environnementale chez nos fournisseurs | 100 % des chefs de produits formés sur les achats responsables | 62 % des chefs de produits ont été formés aux audits sociaux |

La gestion des risques liés aux conditions de travail chez les fournisseurs du Groupe constitue un axe de travail prioritaire lié au devoir de vigilance de Maisons du Monde. Le programme d'accompagnement des fournisseurs vise notamment à répondre aux risques prioritaires présentés en Section 3.1.1 relatifs au non-respect des exigences sociales de Maisons du Monde par un fournisseur, à l'identification d'une situation de corruption mettant en cause le fournisseur ou encore à l'occurrence d'un incident environnemental dans une usine de production.

Au cœur de la feuille de route Ambitions 2020 et de l'engagement du Groupe, le travail d'accompagnement et de contrôle des fournisseurs est adapté aux typologies de partenaires en trois niveaux d'engagement distincts concernant :

- l'ensemble des fournisseurs s'engagent au respect des exigences du Groupe par la signature du Code de conduite fournisseurs ;
- les fournisseurs stratégiques sont accompagnés par Maisons du Monde pour faire progresser les enjeux sociaux. Ainsi, le Groupe a défini différents mécanismes de contrôle et de suivi pour accompagner les fournisseurs stratégiques localisés dans les pays « à risques » (principalement Asie et Europe de l'Est). 100 % de ces fournisseurs devront notamment être audités sur des critères sociaux tous les deux ans, d'ici 2020 ;
- l'usine de production Mekong Furniture, au Vietnam est quant à elle accompagnée plus spécifiquement vers un objectif de certification à la norme ISO 14001.

Plan de vigilance fournisseurs

Inscrit dans le cadre du plan de vigilance du Groupe depuis 2018, l'accompagnement des fournisseurs à la maîtrise des risques sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement est intégré aux engagements d'achats de Maisons du Monde.

Les conditions et procédures d'accompagnement des fournisseurs sur les enjeux sociaux sont formalisées dans la politique d'audit social de Maisons du Monde. Cette politique, mise à jour en 2018, est partagée en interne et avec les fournisseurs du Groupe. Elle présente la démarche d'accompagnement et de suivi des pratiques sociales : identification des fournisseurs à auditer, typologie d'audit mandaté, procédures de suivi et modalités de désengagement en cas de non-coopération. Construite avec la Direction des Achats, cette politique est envoyée à l'ensemble des fournisseurs stratégiques en amont de la campagne d'audits sociaux annuelle.

Au-delà des audits et du contrôle des fournisseurs, le Groupe est attaché à l'accompagnement des fournisseurs. Ainsi, deux coordinateurs RSE, localisés en Chine et en Inde, accompagnent au quotidien les fournisseurs sur ces enjeux depuis 2018. Relais locaux de l'ambition du Groupe, ils ont pour mission de faire monter en compétences les fournisseurs audités à travers le partage d'expérience, la formation des Responsables Usines mais aussi la conduite d'audits de suivi internes.

En parallèle et pour couvrir l'ensemble des impacts des sites de fabrication des produits distribués par Maisons du Monde, le Groupe a ajouté en 2019 la performance environnementale à la procédure d'audit fournisseurs. Les équipes d'accompagnement ont ainsi été formées à l'audit environnemental selon le référentiel développé par l'ICS et une cartographie des risques environnementaux structurée par famille de produits et par matière première utilisée (textile, métal, cuir, bois et céramique) a été établie. Des premiers audits environnementaux ont été réalisés sur la base de cette analyse, notamment auprès de fournisseurs de « rang 2 » de Maisons du Monde de la filière textile. Ces audits seront progressivement généralisés à l'ensemble des fournisseurs stratégiques du Groupe travaillant sur les familles de produits caractérisées comme à risque.

Code de conduite fournisseurs

Reprenant l'ensemble des exigences relatives à la conformité sociale des fournisseurs, à commencer par le respect des conventions fondamentales de l'OIT, le Code de conduite fournisseurs de Maisons du Monde sert de socle commun à la maîtrise des impacts sociaux sur la chaîne d'approvisionnement. Ce document est envoyé à l'ensemble des fournisseurs, annexé au cahier des charges ou conditions générales d'achat. Sa signature doit être systématique d'ici à fin 2020. Il reprend les exigences de Maisons du Monde sur les sujets suivants :

1. Travail des enfants
2. Travail forcé
3. Discrimination
4. Temps de travail
5. Rémunération
6. Liberté d'association
7. Santé et sécurité
8. Environnement
9. Sous-traitants et traçabilité
10. Système de management et transparence
11. Corruption

Au 31/12/2019, 1 064 fournisseurs sont signataires du Code de conduite fournisseur, soit 183 fournisseurs de meuble et 913 fournisseurs de décoration. Cela représente 72 % des fournisseurs du Groupe en nombre, et 85 % des volumes d'achat.

PART DES FOURNISSEURS SIGNATAIRES DU CODE DE CONDUITE

| En % du nombre de fournisseurs | 2019 | 2018 | 2017 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Fournisseurs meubles | 88 % | 92 % | 86 % |
| Fournisseurs déco | 70 % | 32 % | 26 % |
| TOTAL | 72 % | 39 % | 34 % |

Accompagnement des fournisseurs stratégiques

Au-delà de la signature du Code de conduite, les fournisseurs stratégiques font l'objet d'un accompagnement dans la durée de la part de Maisons du Monde. Pour évaluer leur performance, ils sont audités sur les enjeux sociaux de façon régulière. L'ambition 2020 du Groupe est de garantir que l'ensemble de ces fournisseurs stratégiques sont audités au moins une fois tous les deux ans.

Deux types d'audits sont conduits chez les fournisseurs stratégiques du Groupe : des audits d'accompagnement réalisés par une auditrice indépendante basée en Asie et des audits de conformité au référentiel ICS conduits par des cabinets d'audits accrédités.

Maisons du Monde est en effet membre de l'Initiative for Compliance and Sustainability, (ICS) depuis 2017 avec comme objectif de :

- disposer d'une méthodologie d'audit et d'outils communs ;
- mutualiser les bonnes pratiques et mettre en place des actions conjointes pour faire progresser les usines ;
- contribuer à l'amélioration continue du référentiel en participant aux groupes de travail pilotés par l'initiative.

L'audit ICS mesure la performance de l'usine par une notation qui illustre la conformité des pratiques et la criticité des non-conformités identifiées. Il recense également les bonnes pratiques et les actions correctives à mettre en œuvre pour se conformer à son standard. Quant aux audits d'accompagnement, ils sont mandatés pour des fournisseurs plus petits ou qui manquent de maturité sur le sujet. Cette approche renforce le conseil afin d'aider l'usine à comprendre l'intérêt de la démarche en plus de l'audit d'évaluation globale des pratiques et de la transmission d'un plan d'action correctif personnalisé.

En 2019, 87 audits ont été menés par Maisons du Monde sur la base du référentiel ICS, et 14 audits sociaux ont été mandatés par d'autres membres de l'initiative chez des fournisseurs communs à Maisons du Monde.

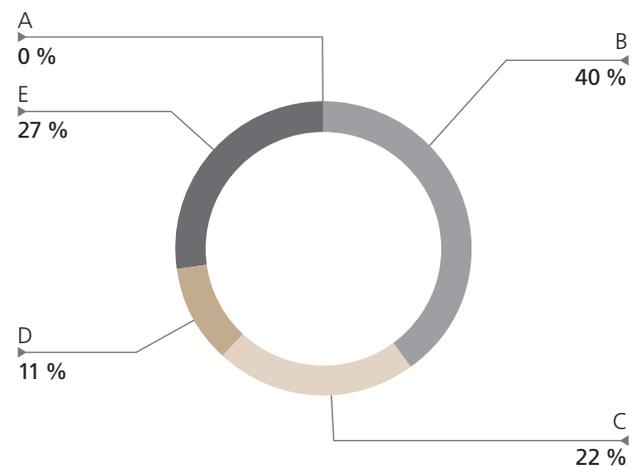
Enfin, 14 audits d'accompagnement ont été mandatés en parallèle en Chine et en Inde.

AUDITS SOCIAUX PAR TYPOLOGIE

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Audits ICS mandatés par MDM | 87 | 49 | 17 |
| Audits d'accompagnement externe | 14 | 9 | 12 |
| Audits ICS chez usines communes mandatés par autres membres | 14 | 14 | 19 |
| TOTAL | 115 | 72 | 48 |
| Part des fournisseurs stratégiques audités au cours des deux dernières années | 63 % | 58 % | 37 % |

Conformément à cette politique d'audit social, un plan d'action spécifique est déployé chez chaque fournisseur en fonction de la note obtenue. Les fournisseurs notés "E" selon le standard ICS (24 fournisseurs en 2019) rentrent quant à eux dans un processus de suivi et de contrôle plus strict. Cette note signifie en effet qu'une non conformité critique avec "notification d'alerte" a été identifiée lors de l'audit. Un accompagnement dédié est alors assuré et un nouvel audit doit être réalisé dans les 6 mois.

NOTATION DES AUDITS ICS CHEZ LES FOURNISSEURS DE MAISONS DU MONDE EN 2019



Sessions de formation interfournisseurs

Pour compléter son dispositif d'accompagnement des fournisseurs, Maisons du Monde organise chaque année depuis 2017 des sessions de formation à destination des fournisseurs stratégiques sur les enjeux RSE Achats. Ces sessions ont vocation à renforcer la communication sur les attentes du Groupe, à rapprocher les équipes dans une logique d'accompagnement et à impliquer les dirigeants d'usines. Ces derniers sont ainsi invités à participer et à partager leur expérience avec leurs pairs. Elles renforcent la compréhension des mécanismes de soutien mis en place pour accompagner les usines et l'appropriation des enjeux RSE.

Après le succès des deux premières éditions organisées en Inde et en Chine autour de la responsabilité sociale, le Groupe a organisé en 2019 une nouvelle rencontre à Delhi, cette fois autour de la responsabilité environnementale. Ce pays concentre en effet la majorité des fournisseurs textile du groupe pour lesquels Maisons du Monde a pu caractériser des risques environnementaux forts.

Cette première session autour des enjeux environnementaux poursuivait trois objectifs :

- présenter la stratégie RSE Achats et les objectifs 2024 en matière de responsabilité environnementale ;
- sensibiliser au changement climatique et rappeler l'importance d'embarquer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
- présenter l'audit environnemental comme un outil d'amélioration continue.

L'animation de cette journée a été co-construite avec l'ONG Earthworm Foundation et le cabinet d'audit Eurofins-AQM. Elle a également été ponctuée par les témoignages de 4 fournisseurs sur leurs bonnes pratiques RSE. Cette rencontre a réuni 46 fournisseurs, soit 72 % des fournisseurs stratégiques indiens.

En parallèle de cet évènement en Inde, Maisons du Monde a également participé à la première formation ICS en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail organisée à Shanghai. Centrée sur la coopération et la santé-sécurité sur le lieu de travail, cette formation a réuni 6 fournisseurs du Groupe. Cette journée a été l'occasion de réaffirmer la volonté du groupe de toujours

encourager les échanges entre pairs et de renforcer la coopération avec son coordinateur RSE local.

Formation des chefs de produits

Maisons du Monde considère la formation terrain des équipes achats comme primordiale pour permettre aux chefs de produits de bien comprendre les enjeux mais aussi de les responsabiliser dans la gestion quotidienne de leur parc fournisseur. Les chefs de produits sont donc invités à participer à un audit d'accompagnement, en prenant part à la réunion d'introduction, la visite de l'usine et aux entretiens avec les ouvriers.

Au 31 décembre 2019, 67 % des chefs de produits meubles et 60 % des chefs de produits déco ont été formés aux enjeux spécifiques d'audit social.

Enfin, pour les équipes achats qui ne participent pas aux visites d'usine, Maisons du Monde organise, avec l'aide du cabinet Mind-Up, des sessions de restitution des audits d'accompagnement et de sensibilisation sur les enjeux sociaux.

Notre plan de progrès 2024

Le plan stratégique 2024 de Maisons du Monde intègre un renforcement des exigences du groupe en matière de performance sociale et environnementale des fournisseurs ainsi qu'un accompagnement renforcé avec les objectifs suivants :

Plan 2020-2024

Transparence sur la composition et l'origine des produits

Pré-évaluation systématique des fournisseurs sur des critères RSE

100 % des fournisseurs stratégiques audités sur des critères sociaux, sans non-conformité critique (ICS >=C)

100 % des fournisseurs stratégiques à risque audités sur des critères environnementaux

3.2.3 SANTÉ – SÉCURITÉ DES CLIENTS – SUBSTANCES CHIMIQUES

Enjeu clé de la politique de responsabilité de Maisons du Monde, la gestion des substances chimiques est le troisième axe de l'engagement achats responsables du Groupe et un axe d'engagement fort. Ce travail de contrôle répond aux risques identifiés en Section 3.1.1 relatifs à la présence de substances problématiques dans les produits distribués par le Groupe ou à l'utilisation de substances problématiques plus en amont dans la chaîne d'approvisionnement. Pour garantir la conformité et la sécurité chimique des produits, les process de Maisons du Monde reposent sur 4 grands piliers :

- une veille réglementaire et documentaire pour enrichir le cahier des charges substances Maisons du Monde ;

- l'envoi systématique du cahier des charges substances aux fournisseurs et l'envoi de recommandations pour les produits les plus à risques ;
- le contrôle des substances présentes dans les produits ;
- un plan d'actions volontaire de réduction de certaines substances « à risques ».

Dans une dynamique de constante amélioration de la sécurité de ses produits, Maisons du Monde a mis en place des objectifs pour réduire l'« empreinte chimique » de ses produits à l'horizon 2020, au-delà des exigences réglementaires.

| Risque/Opportunité | Ambitions 2020 | Performance 2019 |
|-------------------------------------|--|---|
| Exposition aux substances chimiques | 100 % des fournisseurs signataires du cahier des charges substances | 96 % des fournisseurs signataires du cahier des charges |
| | Substituer par anticipation des substances problématiques non réglementées | Réduction de 50% des détections de NPEO en 2019 et de 80% des phtalates depuis 2015 |

Le cahier des charges substances

La présence de substances chimiques dans les produits est un enjeu fortement réglementé. Ainsi, les restrictions du règlement européen REACH sont les plus impactantes pour notre gamme de produits. Certains produits sont également concernés par le règlement sur les Polluants Organiques Persistants qui restreint par exemple l'usage de certains retardateurs de flamme et de certains plastifiants. Enfin, la réglementation applicable aux jouets et produits électriques/électroniques restreint également certaines substances complémentaires. C'est sur cette base réglementaire ainsi que sur les études scientifiques idoines que le Groupe Maisons du Monde maintient à jour le cahier des charges substances et cible les campagnes de contrôle des produits.

Les principales modifications du cahier des charges en 2019 concernent l'intégration d'exigences spécifiques aux États-Unis, ainsi que la mise à jour de l'exigence sur les phtalates en anticipation de réglementations spécifiques à venir.

Ce cahier des charges substances à jour qui sert de base à l'engagement du Groupe et de ses fournisseurs concernant le contrôle des substances chimiques. D'ici 2020, la signature de ce cahier des charges deviendra un préalable à la commande. À fin 2019, 96 % des fournisseurs sont signataires de ce document.

Enfin, Maisons du Monde travaille à l'introduction d'une liste de substances également interdites dans les procès de fabrication (*Manufacturing Restricted Substances List* -MRSL). La mise en place d'un tel système de surveillance des produits chimiques utilisés à toutes les étapes de production, même si elles sont absentes du produit fini, permet d'assurer une meilleure protection des travailleurs et de l'environnement.

PART DES FOURNISSEURS SIGNATAIRES DU CAHIER DES CHARGES SUBSTANCES

| En % du nombre de fournisseurs | 2019 | 2018 |
|---|------|------|
| Fournisseurs signataires du cahier des charges substances | 96 % | 96 % |

Une politique de contrôle ambitieuse

La validation du respect de ce cahier des charges par les fournisseurs passe par la réalisation de tests ciblés sur les produits distribués. Afin de couvrir les risques, une procédure de test a été formalisée et intégrée au plan de vigilance. Le choix des tests se base sur une analyse de risque multicritère prenant en compte le risque fournisseur (fournisseur stratégique, nouveau fournisseur,

fournisseur sous-surveillance) et le risque produit (matériaux à risque, utilisation avec exposition importante du consommateur comme pour les assises et le linge de lit).

Les tests sont réalisés principalement sur les zones de production pendant la fabrication des articles, par des laboratoires tiers mandatés par Maisons du Monde. Le laboratoire est chargé de prélever l'article à tester sur la ligne de production puis de procéder à son analyse, selon le planning de test défini par le Groupe sur la base des risques produit. En 2019, 1 928 tests substances ont été réalisés sur ces produits à risques, contre 1 381 en 2018. Ces tests ont révélé 12% de produits non-conformes nécessitant une évolution du produit. A l'issue de ces travaux, seuls 6 produits n'ont pas pu être mis sur le marché. En 2020, le plan de test comprendra également des tests réalisés sur des productions arrivant aux entrepôts pour validation complète du système.

En 2019, Maisons du Monde a intégré à son cahier des charges une exigence sur les 33 substances ou familles de substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques qui seront soumises à restriction dans les textiles à compter de novembre 2020. Le plan de contrôle associé à cette nouvelle exigence montre que les 40 produits testés répondent déjà à cette future restriction. En effet, aucune non-conformité n'a été relevée sur ces nouvelles substances telles que la quinoléine, les colorants cancérigènes ou les métaux lourds extractibles. Par rapport à la restriction sur les nonylphénols ethoxylates (NPEO) entrant en vigueur en 2021, le travail de substitution engagé depuis plusieurs années se poursuit et a permis de réduire le nombre de détection de ces substances de 50 % en 2019. Quant aux phtalates, le travail d'accompagnement de nos fournisseurs a permis de réduire de 80% le nombre de détections de phtalates problématiques entre 2015 et 2019.

Notre plan de progrès 2024

Dans le cadre du plan 2024, une réflexion a été lancée pour définir les grands axes de travail sur les substances d'ici à 2024. Le fil conducteur est de travailler à une meilleure connaissance des substances problématiques présentes non seulement dans les produits mais également dans l'ensemble de la chaîne de fabrication. Ces actions permettront une meilleure gestion du risque substance en facilitant la labellisation de certains produits, en éliminant des matières problématiques, tout en continuant à faire monter nos fournisseurs en compétence. Enfin, en parallèle de l'intégration de coton biologique certifié GOTS dans l'offre de produits de Maisons du Monde, le Groupe a fait le choix du standard Oeko-Tex® pour garantir l'innocuité de ses produits textile. Cette offre sera développée dès les collections 2020.

Plan 2020-2024

50 % des articles textiles et revêtements meubles certifiés GOTS ou Oeko-Tex®

Accompagnement continu des fournisseurs autour des enjeux substances